



Municipalité des Cèdres

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 501-2023**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 14 novembre 2023, le conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le **règlement numéro 501-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 1 475 000\$ relatif à l'acquisition du terrain et de la construction d'un poste de pompage pour les eaux usées du domaine Lucerne.**

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 6 mars 2024.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de l'hôtel de ville situé au 1060, chemin du Fleuve, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau.

AVIS FAIT ET DONNÉ à Les Cèdres, ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Chantal Primeau, directrice des affaires juridiques et greffière-trésorière adjointe, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 501-2023** aux deux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la Municipalité, et ce en date du 12 mars 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12^e jour du mois de mars 2024.

Chantal Primeau
Directrice des affaires juridiques
et greffière-trésorière adjointe